



Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY – EFFONDREMENT PARTIEL

Le 16 mars dernier, une partie du toit et un mur du centre communautaire Jean-Marie-Roy (CCJMR) se sont effondrés. Heureusement, pour des raisons de sécurité, le CCJMR est inaccessible au public depuis juin 2018. L'édifice est d'ailleurs ceinturé depuis par une clôture de sécurité afin que personne ne puisse s'en approcher. Seuls des surveillants de la Ville occupaient le centre le jour, à la demande de l'assureur. Encore là, fort heureusement, personne n'était présent dans l'édifice au moment du sinistre qui est survenu vers 5h du matin.



Crédits photo :
Toiture Québec

Les experts de la compagnie d'assurances sont à analyser les causes de l'effondrement. La charge de neige, quoi que n'ayant vraisemblablement pas atteint la limite de sécurité au moment du sinistre, est clairement en cause, du moins en partie. Une faiblesse structurale du plafond surplombant le gymnase est manifestement aussi à considérer. Le bâtiment ne répond d'ailleurs plus aux normes actuelles à maints égards et on ne compte plus les déficiences relevées par les différents experts depuis son acquisition par la Ville en 2009, sans inspection préalable, faut-il le rappeler. Ainsi, quelles que soient les causes exactes du sinistre, il procède de l'évidence que le CCJMR est un édifice qui vieillit mal et qui a souffert d'un manque d'entretien, et ce, malgré les millions dépensés à tort et à travers, en pure perte. Les récents événements ne viennent que confirmer ce triste constat.

Quoi qu'il en soit, il est d'ores et déjà établi que les dommages sont couverts par la police d'assurance, et ce, tant en ce qui a trait aux mesures d'urgence à mettre en place à court terme qu'aux coûts de « remise en état ». Il faut savoir que la Ville avait intérêt à maintenir l'assurance en vigueur même si le bâtiment est voué à la démolition en grande partie. En effet, en plus de la nécessité d'être couverts eu égard à la responsabilité civile, il importait d'assurer l'immeuble car certains équipements mécaniques et électriques d'une valeur de près d'un million et demi de dollars situés au sous-sol seront conservés dans le nouveau centre qui sera construit sur une partie des fondations existantes.

Des travaux sont en cours pour sécuriser les lieux, sauvegarder les équipements et fondations à conserver et les préserver jusqu'à ce que le nouveau centre soit mis en chantier, normalement au cours de l'automne 2019. Tous ces frais engendrés par l'urgence de la situation seront couverts par l'assureur et font présentement l'objet d'une procédure spéciale d'octroi de mandats par le maire prévue dans la loi en cas de force majeure.

Par ailleurs, le déroulement des travaux d'urgence est planifié de telle façon que toutes les mesures sont mises en place pour assurer la sécurité tant des travailleurs que des citoyens avoisinants. Notamment, la présence d'amiante dans le bâtiment est prise en compte à toutes les étapes des travaux de déblais et les mesures appropriées sont prises pour assurer la protection de tous. À cet égard, la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* est active au dossier et approuve préalablement toutes les étapes du chantier.

La couverture d'assurance « tous risques » de la Ville prévoit, par ailleurs, que les coûts de réparation du centre sont entièrement couverts. Puisque l'intention n'est pas de le réparer mais plutôt de le démolir en grande partie et de reconstruire un centre neuf d'envergure plus modeste, l'assureur évaluera les coûts d'une remise en état « à neuf » de la partie sinistrée et versera ce montant à la Ville. Cette somme, dont l'évaluation est à venir, sera utilisée pour la construction du nouveau centre déjà prévu, ce qui diminuera d'autant le coût final du projet.

ORGANIGRAMME DE DIRECTION – ABOLITION DE POSTES ET RÉORGANISATION

Les membres du conseil municipal ont donné mandat à la nouvelle directrice générale de revoir l'organigramme de direction de la Ville. Il lui a été demandé d'analyser l'ensemble de la structure organisationnelle et faire des propositions pour rationaliser, tout en considérant le fait que la vision de l'organisation du travail de l'ancienne direction générale n'est pas partagée par le conseil en place.

Pour donner suite à cette analyse, dans un premier temps, il a été recommandé d'abolir deux postes de direction, soit ceux de directeur des communications et de directeur des technologies de l'information. Dorénavant, les activités associées à ces deux domaines relèveront directement de la direction générale, de même que la gestion des budgets et du personnel en lien. Cet allègement de la ligne hiérarchique est effectif dès maintenant.

L'abolition du poste de directeur des communications implique le départ de M. Dany Rousseau. Ce dernier était à l'emploi de la Ville depuis l'été 2015. Je tiens à le remercier pour son excellent travail et lui souhaite le meilleur succès pour la suite. Le poste de directeur des technologies de l'information était quant à lui vacant depuis plusieurs mois.

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!

Pour tout savoir sur votre Ville

VSAD.ca



@VSADofficiel
@VSADcomplexesportif



@VSADofficiel



@VSADofficiel

ABONNEZ-VOUS AUX ALERTES CITOYENNES VIA NOTRE SITE WEB



Les bureaux administratifs de la Ville sont ouverts de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. Bienvenue à tous!
Fermés le vendredi 19 avril et le lundi 22 avril. Bon congé de Pâques à tous!

AVIS DE NON-CONFORMITÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) – PROJET D'INFRASTRUCTURES ET ROUTES DU PARC INDUSTRIEL NORD



Le sous-ministre

Québec, le 13 mars 2019

Monsieur Sylvain Juneau
Maire
Madame et Messieurs les membres du conseil
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3

Monsieur le Maire,
Madame,
Messieurs,

Lors de l'audit effectué par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du projet de mise en œuvre prioritaire des infrastructures et routes du parc industriel nord, un constat de non-conformité aux dispositions légales et réglementaires relatives à la gestion contractuelle a été relevé. Le contrat visé est :

- Consortium CIMA+Roche, octroyé par appel d'offres public pour un montant totalisant 708 000 \$, taxes non incluses. Le système de pondération et d'évaluation des offres comportait un critère discriminatoire

La Ville se devait de réaliser une évaluation objective, exempte d'un tel critère.

Cette constatation contrevient au cadre normatif de la Ville en matière de gestion contractuelle. Les justifications transmises par cette dernière ne permettent pas de modifier le constat d'irrégularité.

Conséquemment à ce qui précède, je demande au conseil :

- d'adopter la mise en place de mesures concrètes et raisonnables pour s'assurer du respect des lois et règlements en vigueur découlant du cadre normatif de la Ville. Ces mesures doivent respecter les trois principes sur lesquels devraient reposer toute décision et tout processus menant à l'adjudication d'un contrat, soit l'intégrité, l'équité et la transparence.

...2

Québec
Aile Chauveau, 4^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamh.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 33, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1R7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

2

- de transmettre tout document jugé pertinent pour appuyer l'application des consignes décrites ci-dessus à M. Javier Pardo, de la Direction de la vérification du Ministère, avant le 10 juin 2019.

À défaut de répondre favorablement aux exigences du Ministère, nous devons prendre les dispositions nécessaires afin de nous assurer du respect des lois en matière de gestion contractuelle qui incombe à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Vous pouvez communiquer avec le personnel de la Direction régionale de la Capitale-Nationale au 418 691-2060. Celui-ci pourra vous accompagner dans l'exercice de vos responsabilités.

Cette lettre constitue un avis qui vous est transmis en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Je vous enjoins de lire cette lettre à la prochaine séance ordinaire du conseil et de la rendre publique immédiatement de la manière prescrite pour la publication des avis publics de la Ville.

Je vous indique qu'en vertu de l'article 14.1 de la Loi précitée, le Ministère publiera la lettre sur son site Web.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Frédéric Guay

Le 13 mars dernier, le MAMH a fait parvenir à la Ville un avis de non-conformité aux dispositions légales et réglementaires relatives à la gestion contractuelle pour le projet des infrastructures et des routes du parc industriel nord réalisé en 2012-2013. Le MAMH enjoint la Ville de rendre public cet avis de la manière prescrite pour la publication des avis publics. Vous trouverez donc ci-après reproduits :

1. Lettre du MAMH du 13 mars 2019
2. Texte de description du critère jugé discriminatoire (en jaune)
3. Résolution du 5 novembre 2012 accordant le mandat au consortium CIMA+ROCHE

Ces informations sont diffusées également via notre site Web dans la section Conseil municipal.



Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Appel d'offres public
AOVSAD-2012-293
Services professionnels

limitativement, à l'égard de la surveillance de chantier et l'ingénierie pendant la réalisation du contrat.

Technicien sénior (travaux civils) à temps plein en résidence

Ce technicien surveillant de chantier doit posséder un minimum de quinze (15) années d'expérience pertinente et avoir surveillé des chantiers de pose de conduites d'aqueduc et d'égouts, de voirie de construction d'infrastructures souterraines telles que postes de pompage, postes de surpression, construction de bassins de rétention, et ce, au moins durant les cinq (5) dernières années, veuillez noter qu'il peut-être remplacé par un arpenteur-géomètre lorsque requis par la Ville.

Technicien intermédiaire (travaux civils) à temps plein en résidence

Ce technicien surveillant de chantier doit posséder un minimum de cinq (5) années d'expérience pertinente et avoir surveillé des chantiers de pose de conduites d'aqueduc et d'égouts, de voirie et de construction d'infrastructures souterraines.

- ✓ présenter sous forme d'organigramme l'équipe proposée pour la réalisation du mandat;
- ✓ présenter une équipe de relève complète;
- ✓ présenter les compétences spécifiques de chaque membre de l'équipe et la pertinence de leur expertise dans le projet;
- ✓ fournir un curriculum vitae de chaque membre de l'équipe;
- ✓ l'équipe doit inclure, entre autres, des spécialistes dans les disciplines suivantes :
 - gestion de la circulation;
 - environnement;
 - aménagement urbain;
- ✓ démontrer l'implication et la disponibilité des ressources proposées;
- ✓ présenter les ressources matérielles disponibles.

4. Méthodologie proposée et compréhension du mandat (20 pts/100), soit :

- ✓ Évaluation de l'originalité, de la rigueur et de la qualité de la méthodologie proposée et évaluation de la capacité du fournisseur à saisir la complexité du mandat;

5. La connaissance du milieu (25 pts/100)

- ✓ La connaissance du milieu, de la dynamique régionale et métropolitaine, des enjeux et des défis qui se présentent et qui caractérisent la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures doivent être présentées et mises en relation avec le mandat et l'expertise de la firme;
- ✓ L'entreprise présentera trois (3) mandats de nature similaire réalisés, le cas échéant, par le passé sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de façon à démontrer sa connaissance du territoire, des intervenants de la Ville et de leurs procédures et modes de fonctionnement.
- ✓ Faire ressortir trois (3) mandats de nature similaire réalisés le cas échéant, par l'entreprise sur les territoires périphériques compris dans la communauté métropolitaine de Québec.

AVIS DE NON-CONFORMITÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) – PROJET D'INFRASTRUCTURES ET ROUTES DU PARC INDUSTRIEL NORD (SUITE)




EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME D'UNE RÉSOLUTION

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

À une séance ordinaire tenue le 5 novembre 2012, à 19 h 30, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

- M. Marcel Corriveau, maire
- M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
- M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
- Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
- Mme Marie-Julie Cosssette, conseillère, district numéro 4
- M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
- M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

A ÉTÉ ADOPTÉE LA RÉSOLUTION SUIVANTE :



6n GREFFE – RATIFICATION DE L'ADJUDICATION DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR NORD DU PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5856, point numéro 6n, séance ordinaire du 5 novembre 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4383

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public portant le numéro AOVSAAD-2012-293 a été lancé auprès de firmes multidisciplinaires d'architecture et d'ingénierie pour la réalisation de l'aménagement des infrastructures nécessaires au développement du secteur nord du parc industriel François-Leclerc;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) équipes multidisciplinaires ont soumis leur prix dans les délais requis soit le 19 octobre 2012 avant 11 h;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSAAD-2012-293 a été prévue et s'est déroulée le 19 octobre 2012 entre 11 h et 11 h 05;

CONSIDÉRANT QU'après l'obtention du pointage intérimaire, les firmes multidisciplinaires se positionnaient dans cet ordre :

- 1^{re} place : CIMA+/Roche
- 2^e place : Génio /Génivar
- 3^e place : BPR
- 4^e place : Cegertech Worley Parsons
- 5^e place : Aecom

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires : Cegertech Worley Parsons et Aecom n'ont pas obtenu le seuil de passage de 70 % pour le présent appel d'offres et qu'ils ne se sont donc pas qualifiés pour celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis étaient :

- CIMA+/Roche : 814 023,00 \$ taxes incluses;
- Génio/Génivar : 1 105 963,60 \$ taxes incluses;
- BPR : 1 144 185,21 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'après l'établissement du pointage final, la firme CIMA+/Roche était celle détenant le meilleur pointage et que cette firme a déposé une soumission conforme;

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME D'UNE RÉSOLUTION

RVSAD-2012-5856 -2- Séance ordinaire du 5 novembre 2012

**3. RÉSOLUTION DU 5 NOVEMBRE 2012
ACCORDANT LE MANDAT AU CONSORTIUM CIMA+ROCHE**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
 APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
 ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De ratifier l'adjudication du contrat pour l'aménagement des infrastructures nécessaires au développement du secteur nord du parc industriel François-Leclerc, conformément à l'appel d'offres numéro AOVSAAD-2012-293 au plus bas soumissionnaire conforme, soit CIMA+/Roche., au montant de 814 023,00 \$ taxes comprises;

De décréter que les fonds du projet sont disponibles grâce à l'approbation du règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-330 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Copie certifiée conforme d'une résolution du conseil municipal
 Fait à Saint-Augustin-de-Desmaures, ce 7 novembre 2012.



Danielle Tremblay
 M^{re} Danielle Tremblay, greffière adjointe



SÉANCE D'INFORMATION

COMPRENDRE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

23 AVRIL 2019 À 19 H 30
Salle Jobin de l'hôtel de ville et webdiffusion



Le dépôt récent du rôle triennal d'évaluation 2019-2020-2021 peut amener plusieurs citoyens à se poser des questions.

- Quels sont les éléments qui déterminent la valeur d'une propriété?
- Qu'est-ce qui peut expliquer, par exemple, des différences de valeur importantes entre des résidences?

Pour y voir plus clair, des représentants du Service de l'évaluation de l'agglomération de Québec présenteront les principaux éléments déterminant la valeur d'une propriété, puis répondront aux questions d'ordre général des citoyens. À noter que les cas particuliers ne pourront être traités lors de cette soirée.

Séance aussi webdiffusée en direct et disponible en différé.

 Facebook : [VSADofficiel](https://www.facebook.com/VSADofficiel)

Site Web : [VSAD.ca](http://www.VSAD.ca)

TOUS POUR LA PROPRETÉ ET LA SÉCURITÉ DE NOTRE VILLE!

Merci aux propriétaires de chiens pour votre collaboration.

Avec l'arrivée du printemps, les sorties à l'extérieur ainsi que les promenades avec votre animal de compagnie seront de plus en plus fréquentes. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, soucieuse de maintenir l'harmonie entre les citoyens et les animaux domestiques, vous rappelle ces petites règles toutes simples à respecter :

- Le maintenir en laisse
- Éviter les aires publiques pour enfants
- S'assurer qu'il ne trouble pas la quiétude du voisinage
- Ne pas le laisser sans surveillance
- Retirer immédiatement et proprement ses excréments

Pour obtenir tous les détails régissant les animaux domestiques, vous pouvez consulter le règlement 2017-519 en ligne à www.VSAD.ca dans la section des règlements municipaux/paix et bon ordre.



TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Encore une fois cette année, vous risquez de remarquer la présence de cônes orange destinés à nos chantiers de construction. En effet, un investissement de près de 1 800 000 \$ sera réalisé pour améliorer nos routes. Ces travaux se dérouleront sur une période de 6 semaines, au courant du printemps ou de l'été 2019. Les portions de rues ciblées sont les suivantes :

- Chemin de la Butte
- Lien entre les rues Nautique et Émile
- Chemin du Roy
- Rues de Hambourg et de Liverpool
- Rue des Grands-lacs
- Route 138
- Ajout d'une section de trottoir route 138 jusqu'à la rue de la Valériane



N'oubliez pas de porter attention à la signalisation mise en place pour assurer votre sécurité et celle de nos travailleurs.

ENTRETIEN PRINTANIER DU PARC À CHIENS

La Ville souhaite aviser les usagers du parc canin que celui-ci sera fermé pendant quelques semaines vers la fin de la période de la fonte des neiges. Vous êtes invités à suivre les alertes citoyennes afin d'être prévenus des dates de fermeture et de réouverture du parc.

Situé sur la rue de Liverpool dans le parc industriel François-Leclerc, le parc canin a été conçu spécialement à l'intention des propriétaires de chiens. D'une superficie de 57 000 pi², il comprend un point d'eau dans chaque enclos, une station de nettoyage à la sortie, ainsi que des sentiers, des bancs et des aires de jeux pour chiens. Le parc est ouvert tous les jours de 6 h à 23 h. Le site comprend deux enclos, dont le plus petit est réservé aux jeunes chiens (10 kg max.) et chiens âgés. Les conditions d'utilisation sont disponibles sur le site Internet au VSAD.ca.

EN BREF!

CHANGEMENT D'ADRESSE

Afin de bien recevoir les documents relatifs à la taxation, assurez-vous de nous informer de tout changement d'adresse postale en nous écrivant à : tresorerie@vsad.ca.

PAIEMENT DES TAXES PAR INTERNET, C'EST SIMPLE COMME BONJOUR!

Simple, rapide et efficace, le paiement électronique est offert par la plupart des institutions financières. Il s'agit de créer le fournisseur **Saint-Augustin-de-Desmaures** et d'inscrire votre numéro de matricule (dossier) à 18 chiffres comme référence. Vous pourrez payer à tout moment et n'importe où!

NETTOYAGE PRINTANIER DES RUES ET DES TROTTOIRS

Le Service des travaux publics de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures procédera bientôt, si les conditions climatiques nous le permettent, au nettoyage de toutes les rues de la ville.

Nous désirons rappeler aux citoyens qui font l'entretien de leur terrain de ne pas laisser la terre ou le chaume dans la rue. SVP, déposez vos ordures aux endroits prévus à cet effet. Aidez-nous à garder les rues de la ville propres.

Surveillez les communications à cet effet afin de laisser les rues libres d'obstacles pour le passage des balais et véhicules lourds dédiés à cette tâche.

BRIS MINEURS À LA SUITE DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

Malgré toutes les précautions prises lors des opérations de déneigement, il peut arriver que l'un de vos biens (terrain, arbres, pavé uni, etc.) ait été endommagé.

Si tel est le cas et que vous désirez déposer une réclamation, nous vous invitons à suivre la procédure suivante :

- Communiquer avec le Service des travaux publics afin de soumettre votre réclamation, laquelle sera traitée dans les meilleurs délais, par téléphone au 418 878-VSAD ou sur notre site Internet dans la section Nous joindre.
- Toute demande devra être signifiée avant le 17 mai 2019.

NIDS-DE-POULE

Les citoyens sont invités à signaler un nid-de-poule, une lumière défectueuse ou toute autre situation non urgente à l'aide de leur appareil mobile en utilisant l'application VOILÀ! Signalement. Pour ce faire, il suffit de prendre une photo et de télécharger l'application IOS (Apple) ou Android.

Il est aussi possible de nous adresser la demande par téléphone en composant le 418 878-VSAD.



ÉCOCENTRE : HORAIRE D'ÉTÉ DÈS LE 15 AVRIL

La belle saison est à nos portes, l'horaire de l'écocentre s'adapte. Il sera ouvert 7 jours sur 7 à compter du 15 avril.

Horaire du 15 avril au 15 novembre

Lundi - Mardi: 12 h à 17 h
 Mercredi: 12 h à 21 h
 Jeudi - Vendredi: 9 h à 21 h
 Samedi - Dimanche: 8 h à 17 h

NOUVEAU - CHANGEMENT IMPORTANT

L'accès aux écocentres est maintenant gratuit. Il n'y a plus de limite de quantité de matière permise par résidence par année.



ABRI D'HIVER

En vertu du Règlement de zonage municipal 480-85, vous avez jusqu'au 1^{er} mai pour démonter votre abri d'auto temporaire.



COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



AVRIL

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

MAI

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

Ordures

Collecte hebdomadaire à compter du 15 avril.

Recyclage

La collecte se poursuit toutes les semaines. Aucune excuse pour ne pas recycler!

Encombrants

La prochaine collecte : **7 mai 2019**. Inscription obligatoire : Inscrivez-vous en ligne au VSAD.ca dans la section Matières résiduelles ou par téléphone au 418 878-VSAD avant 12 h (midi) la journée précédant la collecte.

Résidus verts

Du 6 au 31 mai
 Dû à l'accumulation excessive de neige, la collecte sera reportée d'une semaine. Utiliser obligatoirement des sacs en papier et des sacs en plastique orange ou transparents. En raison de la présence de l'agrile du frêne, les branches doivent être disposées avec les ordures en fagots attachés de 1,2 m de long maximum.

Plus d'infos sur les avis publics : VSAD.ca/avis

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2018-567
**À TOUS LES CONTRIBUABLES DE
LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 juillet 2018 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2018-567 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2001-1320 RÈGLEMENT D'EMPRUNT/AQUEDUC/SECTION OUEST DU CHEMIN DU ROY ET LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2008-113 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT PORTANT LE NUMÉRO 2001-1320

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le 20 mars 2019 ce même règlement.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible au Service du greffe situé à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures, durant les heures normales de bureau.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 10 avril 2019

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
VSAD.ca

Le Règlement n° 2018-567 modifiant le Règlement 2001-1320 Règlement d'emprunt / Aqueduc / Section Ouest du chemin du Roy et le Règlement n° REGVSAD-2008-113 modifiant le Règlement d'emprunt portant le n° 2001-1320 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 mars 2019 et entre en vigueur le 10 avril 2019.

L'effet de ce règlement est le suivant :

- La Ville procédera au raccordement du réseau d'aqueduc privé desservant le chemin des Grandes-Mers au réseau d'aqueduc public situé dans le chemin du Roy;
- Pour pourvoir au coût des travaux de ce raccordement, la Ville prélèvera une seule fois, pour chaque propriété desservie par l'aqueduc privé du chemin des Grandes-Mers, une compensation correspondant au coût réel des travaux réparti également entre ces propriétés;
- Les propriétés desservies par le réseau d'aqueduc privé du chemin des Grandes-Mers et les propriétés portant les numéros d'immeubles pairs 350 à 352 G inclusivement du chemin du Roy sont incluses dans le bassin de taxation du Règlement 2001-1320 Règlement d'emprunt / Aqueduc / Section Ouest du chemin du Roy à partir du 10 avril 2019 jusqu'en 2023 inclusivement, dernière année du remboursement de l'emprunt. Ceci a pour effet de rajouter 21 propriétés au remboursement de la dette.
- Le Service de la trésorerie ajustera des taxes en conséquence.

C'EST LE TEMPS DE S'INSCRIRE !

FAITES VITE, LES PLACES SONT LIMITÉES !



K É N O

CAMP DE JOUR

Inscriptions en ligne
au www.campkeno.com/camp-de-jour

PROGRAMME VACANCES-ÉTÉ (PVE)

Les inscriptions aux camps municipaux de la Ville de Saint-Augustin sont maintenant commencées. Trouvez le site qui vous convient le mieux et réservez votre place dès maintenant.

Les Bocages | Campus Notre-Dame-de-Foy | Des Pionniers - Pavillon de la Salle

CAMPS SPÉCIALISÉS - PRIX CHOCS !

Résidents de la Ville de Saint-Augustin, profitez de tarifs préférentiels sur les programmes spécialisés du Camp de jour Kéno. Cet été, offrez à vos enfants des expériences nouvelles!

- Nouveautés -
Smoothies et boîtes à lunch | Drone Expert | Effets spéciaux | Motocross



418 872-9949

info@campkeno.com



L'inscription est obligatoire pour la majorité des activités et se fait sur place ou par téléphone durant les heures d'ouverture de la bibliothèque. Les dates de début des inscriptions sont précisées à chacune des activités.



BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

160, RUE JEAN-JUNEAU - TÉLÉPHONE : 418 878-LIRE (5473)

Dimanche	10 h à 17 h	Jeudi	14 h à 20 h
Lundi	Fermé	Vendredi	14 h à 20 h
Mardi	10 h à 20 h	Samedi	10 h à 17 h
Mercredi	14 h à 20 h		

Formation sur mesure sur Internet et informatique

M. Gaétan Cyr offre des formations gratuites sur mesure sur Internet et l'informatique. Pour plus d'informations et s'inscrire, il suffit d'appeler à la bibliothèque.

Journée mondiale du livre et du droit d'auteur le 23 avril 2019

Le 23 avril, venez découvrir ce que votre bibliothèque a à vous offrir dans le cadre de cette Journée déclarée par l'UNESCO en 1995. Cette Journée permet de fêter le livre, la lecture et de souligner l'importance du droit d'auteur.

Jusqu'au 21 avril

Exposition **Premier jardin** par les membres de l'Association culturelle

Du 27 avril au 26 mai

Exposition collective des œuvres des élèves des cours de peinture pour adultes du programme de loisirs Kéno

12 avril à 18 h 30

Heure du conte en pyjama pour les 3 à 5 ans, avec Brigitte Brideau

Jean qui dort et Jean qui lit de Christian Jolibois et Christian Heinrich, Éditions Pocket jeunesse
Léo Corbeau et Gaspard Renard de Olga Lecaye, Éditions l'école des loisirs
 Inscription en cours



13 avril à 10 h 30

Biblioconte pour les 0 à 5 ans, avec Réjane Gourin
Mon poussin de Akiko Ayashi
 Inscription en cours



13 avril à 14 h

Spectacle thématique pour les enfants de 2 à 6 ans **Printemps, réveille-toi!** un spectacle pour la fête de Pâques présenté par Daniel Caron
 Inscription en cours

14 avril à 14 h

Atelier thématique pour les enfants de 5 à 12 ans **Fous, fous, fous les papiers** par les animateurs de Québec'ERE, pour le Jour de la Terre le 22 avril
 Inscription en cours

16 avril à 19 h

Conférence **L'assainissement des maisons** par André Fauteux de La maison du 21^e siècle (pour le Jour de la Terre le 22 avril)
 Inscription en cours



26 avril à 18 h 30

Heure du conte en pyjama pour les 3 à 5 ans, avec Brigitte Brideau
Réveille-toi princesse de Leah Wilcox et Lydia Monks, Éditions scholastic
Les nuits de Lison de André Bouchard, éditions Seuil jeunesse
 Inscription dès le 12 avril

28 avril dès 13 h 30

Lancement de livre **Bonheurs à portée de mains** des Éditions du Sablier avec les auteurs Marguerite Hubacher, Martine Lévisnat et Fabienne Roitel ainsi que les peintres Isabelle Lockwell, Bernard Tremblay et Maria Vinuesa. Aucune inscription, venez rencontrer les auteurs.

Plus d'infos sur les activités à l'horaire : VSAD.ca/calendrier

2 mai à 19 h

Concert **Duo Fugato Presto** - Musique Nordique et de l'Europe de l'Est » par Sylvain Neault et David Jacques
 Inscription dès le 18 avril



4 mai à 10 h 30

Biblioconte pour les 0 à 5 ans, avec Réjane Gourin
Tu peux de Élise Gravel
 Inscription dès le 20 avril

4 mai à 14 h

Atelier maman-enfants **Massothérapeutes** pour la fête des Mères avec Lyse Trottier (enfants à partir de 5 ans)
 Inscription dès le 20 avril



5 mai exceptionnellement à 14 h

Créer avec Adé pour les 3 à 5 ans : **Les plantes carnivores**
 Application de l'effet de trois dimensions en collage. Sculpture de papier
 Avec Adéline Germain. N'oublie pas d'apporter ton couvre-tout.
 Inscription dès le 21 avril

10 mai à 18 h 30

Heure du conte en pyjama pour les 3 à 5 ans, avec Brigitte Brideau
La nuit de Gabrielle de Gilles Tibo et Gabrielle Grimard, Éditions la Bagnole
La nuit de Beurk de Julien Béziat, Éditions l'école des loisirs
 Inscription dès le 26 avril

11 mai de 10 h 30 à 16 h

Expérience de réalité virtuelle **Le Grand Froid** par Studio Élément.

Dans le cadre du 24 heures de science, venez découvrir cette technologie qui vous transportera dans un univers parallèle durant quelques minutes. Activité en continu, aucune inscription requise. Pour tous (les enfants de 13 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte).



14 mai à 10 h 30

Ateliers pour les adultes **Comment créer son propre mandala**. Faire un mandala personnalisé à partir de quelques lignes maîtresses et laisser aller votre intuition.
 Avec l'artiste Luce Théberge
 Inscription dès le 30 avril



PÉDAGO À LA BIBLIO

17 mai à 14 h 30

Silence on tourne : les secrets de l'écran vert par les animateurs de productions Jaune Camion (pour les 8 à 15 ans)
 Inscription dès le 3 mai



MAISON OMER-JUNEAU

289, ROUTE 138

TÉLÉPHONE : 418 878-5473 POSTE 1115

Jeudi 18 avril à 10 h - Brunch de Pâques de la Boucherie du Cap. Activité payante au coût de 20 \$ à la maison Omer-Juneau auprès de M. Denis Paquet, bénévole responsable.

La maison Omer-Juneau sera fermée pour le congé de Pâques du vendredi 19 avril au lundi 22 avril inclusivement. De retour pour l'horaire régulier, le mardi 23 avril 9h.



Complexe sportif : 230, route de Fossambault – 418 878-5473 poste 5800

Bains libres – Printemps 2019 – Du lundi 1^{er} avril au dimanche 23 juin

Annulation : du vendredi 3 mai 15 h 30 au dimanche 5 mai 19 h 15 inclus.
Fermé le 24 juin

Jour	Bassin récréatif	Bassin sportif	Couloirs
Lundi	16 h 30 à 17 h 45	11 h à 11 h 55 - *50 ans et plus	7
		12 h 15 à 13 h 25	7
		16 h 30 à 17 h 45 - *Entraînement adulte	10, 5, 4
		20 h 10 à 21 h 35	7
Mardi		12 h 15 à 13 h 25	7
Mercredi	12 h 15 à 13 h 25 16 h 30 à 17 h 45	11 h à 11 h 55 - *50 ans et plus	7
		12 h 15 à 13 h 25	7
		16 h 30 à 17 h 45 - *Entraînement adulte	10, 5, 3
		20 h 10 à 21 h 35	7
Jeudi		12 h 15 à 13 h 25	7
Vendredi	15 h 30 à 16 h 45 20 h 10 à 21 h 40	11 h à 10 h 55 - *50 ans et plus	7
		12 h 15 à 13 h 25	7
		15 h 30 à 16 h 45	5
		20 h 10 à 21 h 40	3T
Samedi	9 h 30 à 10 h 55 13 h 30 à 15 h 30 18 h à 20 h	13 h 30 à 15 h 30	3T
		18 h à 20 h	3T
Dimanche	9 h 30 à 10 h 55 13 h 30 à 15 h 30 19 h 15 à 20 h 45	13 h 30 à 15 h 30	3T
		19 h 15 à 20 h 45	3T

LÉGENDE

7	7 couloirs pour entraînement en longueur et espace de 3 couloirs libres – exercices
3T	3 couloirs pour entraînement, tremplins et espace libre – exercices
*50 ans et plus	Exclusif aux 50 ans et plus
*Entraînement adulte	Exclusif aux adultes (entraînement en longueur)
*Lundi et mercredi 16 h 30	Les exercices se font dans le bassin récréatif.

Les sauveteurs peuvent modifier la configuration du bassin sportif ou fermer les tremplins s'ils le jugent approprié selon l'achalandage.
HORAIRE MODIFIABLE SANS PRÉAVIS.

Résidents : Saint-Augustin-de-Desmaures et L'Ancienne-Lorette, ayez en main votre preuve de résidence. Les citoyens de Québec ont le statut « **RÉSIDENT** » **UNIQUEMENT** pour les bains se déroulant du lundi 11 h au vendredi 12 h 15 (inclusivement). En dehors de ces heures, la tarification pour les non-résidents s'applique.

VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

APPEL D'INTÉRÊT
Contrat de location et d'exploitation d'une boutique de services de type ProShop au Complexe sportif multifonctionnel

La Ville sollicite les personnes intéressées à communiquer avec le Service du greffe pour obtenir de l'information.
apo.greffe@vsad.ca - 418 878-4662 poste 5106
Date limite : vendredi 19 avril 2019 avant 16 h

COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL



Horaire patinage libre



Avril 2019

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2	3	4	5	6
		12 h à 12 h 50		12 h à 12 h 50		Annulé !
7	8	9	10	11	12	13
13 h 30 à 14 h 50	10 h 30 à 12 h 30	12 h à 12 h 50		12 h à 13 h 20		Annulé !
14	15	16	17	18	19	20
Annulé !		12 h à 12 h 50		12 h à 12 h 50	11 h 30 à 13 h 30	Annulé !
21	22	23	24	25	26	27
13 h 30 à 14 h 50	12 h à 13 h 50	12 h à 12 h 50		12 h à 12 h 50		16 h 30 à 17 h 50
28	29	30				
13 h 30 à 14 h 50		12 h à 12 h 50				

Mai 2019

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2	3	4
				12 h à 12 h 50		Annulé !
5	6	7	8	9	10	11
17 h à 19 h		12 h à 12 h 50		12 h à 12 h 50		10 h 30 à 12 h
12	13	14	15	16	17	18
13 h 30 à 14 h 50		12 h à 12 h 50		12 h à 12 h 50	11 h 30 à 13 h 20	Annulé !
19	20	21	22	23	24	25
13 h 30 à 14 h 50		12 h à 12 h 50		12 h à 12 h 50		Annulé !
26	27	28	29	30	31	
13 h 30 à 14 h 50		12 h à 12 h 50		12 h à 12 h 50		

L'horaire est modifiable sans préavis.

facebook VSAD Complexe sportif

Aucune inscription requise. Pour votre sécurité, le port du casque protecteur et de gants ou mitaines est recommandé.

Inscription AQUATIQUE printemps

Cours de natation aux enfants et adultes
Aquatriathlon • Aquafitness • Crossfit • Aquaforme
Initiation au sauvetage et mise en forme pour ados
Médaille de bronze • Croix de bronze

Il est encore temps, quelques places sont toujours disponibles.
Information : 418 951-0018
VSAD.ca



Horaire pickleball et badminton libres

Du lundi 8 avril au dimanche 23 juin

Jour	Heure	Activité	Lieu
Lundi	14 h à 16 h	Pickleball libre	Campus Notre-Dame-de-Foy
Jeudi	12 h à 14 h	Pickleball libre	Campus Notre-Dame-de-Foy
Jeudi	17 h 30 à 19 h 30	Badminton libre	Campus Notre-Dame-de-Foy
Vendredi	19 h à 20 h 30 (4) 20 h 30 à 22 h (8)	Pickleball libre	Séminaire St-François
Dimanche	14 h à 16 h	Badminton libre	Campus Notre-Dame-de-Foy

Dates non disponibles : Vendredi 19 avril
Dimanche 28 avril

S'il vous plaît, veuillez respecter les heures de début et de fin des périodes libres. Les doubles sont obligatoires s'il y a beaucoup de joueurs.

Veuillez prendre note que l'horaire est modifiable sans préavis.

IMPORTANT : Activités réservées aux résidents de Saint-Augustin
Preuve de résidence exigée



Lieux des activités :

Campus Notre-Dame-de-Foy
Centre sportif
5000, rue Clément-Lockquell
Saint-Augustin-de-Desmaures
(6 terrains à votre disposition)

Séminaire Saint-François
Centre sportif
900, rue Saint-Félix
Saint-Augustin-de-Desmaures
4 ou 8 terrains à votre disposition



INSCRIPTION EN COURS ÊTRE BIEN, ACTIF.

PROGRAMMES D'ENTRAÎNEMENTS VARIÉS ET ACCESSIBLES À TOUS!

cardiopleinair.ca/inscription
MYLÈNE MARTEL | 438 327-8787
st-augustin@cardiopleinair.ca

